



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 03301

Numéro SIREN : 443 910 070

Nom ou dénomination : A.C.P.H

Ce dépôt a été enregistré le 22/08/2017 sous le numéro de dépôt B2017/031924

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/031924**
n°de gestion : **2002B03301**
n°SIREN : **443 910 070 RCS Lyon**

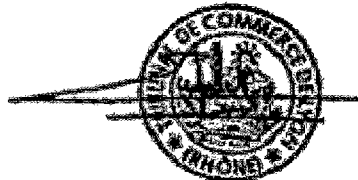
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 22/08/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.C.P.H - Société par actions simplifiée
845 route Nationale 86 Zone Artisanale ou d'Activités La Clairière 69700 Montagny -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4908385

31924

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ACPH		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 843 ROUTE NATIONALE 86		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 44391007000020		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2016						
		N-1 31/12/2015						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 523	AC	8 523	2 754	
		Fonds commercial (1)	AB		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	20 686	AO	20 686	379	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	58 145	AS	48 100	10 045	
		Autres immobilisations corporelles	AT	215 046	AU	114 599	100 447	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU	15	CV	15	15
			Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés			BD	85 720	BE	85 720	84 200	
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	2 100	BI	2 100	2 100			
TO TAL (II)		BJ	390 234	BK	191 907	198 327		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	25 889	BM	25 889	30 538	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	500	BW	500		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	101 652	BY	101 652	83 125	
		Autres créances (3)	BZ	57 784	CA	57 784	91 331	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : (hors actions propres))	CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	295 644	CG	295 644	319 071		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	13 773	CI	13 773	5 577		
	TO TAL (III)	CI	495 243	CK	495 243	529 643		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	885 477	IA	191 907	693 569		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS ACPH				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40 227)	DA	40 227	40 227	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 023	4 023	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	213 924	200 562	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	77 320	113 362	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)	DL	335 494	358 174	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TO TAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	97 980	102 880	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	121	3 281	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 640	85 432	
	Dettes fiscales et sociales	DY	143 304	154 154	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	26 031	30 097	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TO TAL (IV)	EC	358 075	375 844	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	693 569	734 018	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	304 626	316 882	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SAS ACPH						Néant ☐ *		
		Exercice N				Total	Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 378 705	FH		FI	1 378 705	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 378 705	FK		FL	1 378 705	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 424	
	Autres produits (1) (11)					FQ	9 361	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 389 490	1 645 421
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	144 242	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	4 649	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	352 025	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 329	
	Salaires et traitements *					FY	480 581	
	Charges sociales (10)					FZ	232 946	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	45 230
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	6 485	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 277 487	1 481 806	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	112 003	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 307	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	3 307	7 641	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13 588	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	13 588	21 424	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(10 282)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	101 722	

Désignation de l'entreprise SAS ACPH				Néant ☐ *		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	11 373	4 074	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	833	40 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	12 206	44 074	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	7 285	2 251	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		32 160	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	7 285	34 411	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	4 921	9 663	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	29 322	46 133	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 405 002	1 697 136	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 327 682	1 583 774	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	77 320	113 362	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	576	576
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	1 424	5 632
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	9 361	15 000	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Produit de cession d'immobilisation					833	
Régularisations des exercices antérieurs				4 186	6 409	
Régularisations diverses				1 995	4 964	
Amendes et pénalités				1 104		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **693 569 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 405 002 euros** et un total **charges de 1 327 682 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 77 320 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes:

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| - Logiciels: | 3 ans, |
| - Construction sur sol d'autrui: | 10 ans, |
| - Matériel et outillage: | entre 2 et 5 ans, |
| - Agencements, aménagements: | 5 ou 10 ans, |
| - Matériel de transport: | entre 1 et 4 ans, |
| - Matériel de bureau: | entre 3 et 5 ans. |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

A.C.P.H.
Société par actions simplifiée au capital de 40 227 euros
Siège social : 845 Route Nationale 86
ZA la Clairière, 69700 MONTAGNY
443910070 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 MAI 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 77 320,27 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	77 320,27 euros
A titre de dividendes	70 000 euros
Soit 120,07 euros par action	
Le solde	7 320,27
En totalité au compte « Autres réserves » qui s'élève ainsi à 221 244,29 euros.	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 70 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
Distribution exceptionnelle 09.09.2013	70,000 €	70,000 €	0
31.12.2013	70,000 €	70,000 €	0
31.12.2014	100,000 €	100,000 €	0
31.12.2015	100,000 €	100,000 €	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 18 Mai 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
LE PRÉSIDENT

